



Mairie de Roze
70200 ROZE

TARIFS LOCATION 2023

	ROYE	EXTERIEUR
Particulier (week-end)	265 €	565 €
Association (repas avec cuisine)	165 €	565 €
Association (soirée sans cuisine / loto)	50 €	200 €
Vin d'honneur (seul) / Apéritif (sans cuisine)	100 €	140 €
Exposition – Salon – Bourse ... (sans cuisine)	220 €	220 €
Réunion de travail sans vidéo projecteur (journée sans soirée et sans cuisine)	110 €	110 €
Réunion de travail avec vidéo projecteur (journée sans soirée et sans cuisine)	130€	130€
Association (activité régulière en semaine)	180 € /an	180 €/an
Réveillon du nouvel an (30/12 à midi au 02/01 à midi)	765 €	765 €
Vaisselle par couvert (tarif unique) *	0,50 €	0,50 €
Verres et tasse par couvert (hors repas) (tarif unique)	0,25 €	0,25 €
Percolateur (vide)	inclus	inclus
Tireuse à bière pour futs tête plate ou creuse (vide)	inclus	inclus
Bac ordures ménagères	inclus	inclus
Bac de tri (gratuit si conforme au tri, sinon 15€)	Gratuit	Gratuit
Caution	1 500 €	1 500 €

*Un couvert comprend :

1 assiette creuse, 1 assiette plate, 1 assiette à dessert, 1 tasse
1 verre à vin, 1 verre à eau, 1 flûte
1 cuillère, 1 fourchette, 1 cuillère à café, 1 couteau

PAIEMENT : Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public

A la réservation :

- 30% du montant de la location sous forme d'arrhes qui seront encaissés de suite et non remboursés si annulation 1 mois ou moins avant la date de la manifestation.
- Caution de 1 500€

Un mois avant la date de location :

- Préciser la liste des fournitures à mettre à disposition (vaisselle)
- chèque du montant restant de la location + coût des fournitures mises à disposition (vaisselle ...)

Une semaine avant la date de la location :

- Prendre un rendez-vous auprès du responsable de la salle pour état des lieux et remise des clés
- Produire une attestation d'assurance responsabilité civile **au nom du locataire** précisant la date, le lieu et l'adresse de la location « CENTRE CULTUREL 8 bis impasse d'Epenotte 70200 ROZE ». **Pas d'assurance, pas de location.**

Si la location intervient moins d'un mois avant la manifestation, le règlement se fera obligatoirement en espèces.